

R.: L.: Argo
Orient d'Artois

**DÉFENSE
DE MISRAÏM,
ET
QUELQUES APERÇUS
SUR
LES DIVERS RITES MAÇONNIQUES
EN FRANCE,**

PAR LE F.: VERNHES,
HOMME DE LETTRES, MEMBRE DU RIT DE MISRAÏM



**PARIS,
IMPRIMERIE DE CONSTANT-CHANTPIE,
Rue Sainte-Anne, n° 20
1822
CRPTRAD 2008**

Gloire au Tout-Puissant

SALUT SUR TOUT LES POINTS DU TRIANGLE

A TOUS LES MAÇONS DE TOUS LES RITES

Depuis long-temps la calomnie s'est déchaînée contre le rit de Misraïm ; des discours ont été prononcés dans le Grand-Orient, des circulaires ont été lancées par lui. Si rien n'a été répondu, jusqu'à ce jour, à toutes ces diatribes, c'est que, forts de leur conscience et de leur dévouement au gouvernement, les enfants de Misraïm dédaignaient ces odieuses diffamations, dont tout le blâme devait retomber sur ceux qui en faisaient retentir les voûtes des temples maçonniques.

Mais les calomnieurs, enhardis par le silence des Misraïmites, sont parvenus à inspirer des soupçons à l'autorité civile. La saisie des archives a eu lieu sur plu-[6]sieurs points de nos vallées, et le public, instruit de ce fait par les journaux, a pu croire un moment que les Maçons Misraïmites étaient des ennemis de l'état, de vrais conspirateurs. Or, comme il appartient à un enfant de défendre l'honneur de sa famille et d'empêcher qu'aucun doute ne s'élève sur les intentions de ses membres, nous avons pensé que le meilleur moyen d'y parvenir était de faire imprimer une réponse au discours de l'orateur du Grand-Orient, afin de rendre tous les Maçons juges de la conduite de leurs FF.: les Misraïmites et de celle des *Grands Orientistes*.

RÉPONSE

*D'un Maçon du rit de Misraïm au discours prononcé par le F.: RICHARD,
Maître de pension, Grand-Orateur du Grand-Orient.*

La calomnie, Monseigneur, la calomnie !!!.....
C'était l'arme familière au frère Bazile. Combien il est pénible pour les vrais Maçons, de voir une aussi odieuse maxime mise en usage dans un temple consacré aux vertus !!!

TTT.: PPP.: TTT.: EEE.: TTT.: III.: FFF.:

Pour répondre victorieusement et en peu de mots au discours du F.: Richard, il suffirait de transcrire ici, et en regard des divers paragraphes qui le composent, les [7] définitions des vertus maçonniques ; les voici : elles y formeront un bien singulier contraste.

La première de ces vertus est la tolérance ;

La 2^e la vérité ;

La 3^e l'humilité ;

La 4^e la bienfaisance ;

La 5^e la fraternité.

Or, rien n'est moins tolérant que les principes contenus dans le discours du F.: Richard.

Rien n'est moins vrai que les faits qu'il y avance.

Rien de moins humain que ses vagues et mensongères accusations.

Rien de moins bienfaisant que sa fausse bienveillance.

Rien de moins fraternel que ses perfides délations.

Mais entrons dans quelques détails qui feront encore mieux ressortir l'absurdité des divagations du F.: Richard.

La Maçonnerie, dit-il, est seulement tolérée en France ; donc le Grand-Orient est la seule autorité maçonnique légitime. C'est un bien grand abus du mot si respectable de légitimité, que de l'appliquer à une *seule autorité maçonnique* ; mais passons sur cet excès d'inconvenance. En raisonnant d'une manière tout opposée à celle du F.: Richard, nous sommes sûrs de raisonner juste. Or, il est bien évident que dès que le gouvernement ne fait que tolérer la Maçonnerie, toute autorité maçonnique qui n'est pas spécialement défendue par le gouvernement, est aussi légitime que le Grand Orient. *Les réunions qu'il tient sous sa dépendance*, ajoute-t-il, [8] les Loges qui se conforment à son rit sont les seules dont il veuille être responsable. Mais cette responsabilité n'est-elle pas purement morale, et les diverses puissances maçonniques des autres rites n'offrent-elles pas à l'autorité civile une semblable garantie pour toutes les Loges et conseils qui dépendent d'elles ?

D'ailleurs, pourquoi toutes ces vaines distinctions, ces subtilités insidieuses ? Tous les ordres maçonniques ont un but bien commun, tous doivent avoir pour base la tolérance, cette vertu sublime qui est le guide de tous les Maçons : voilà leur vrai centre, leur point d'union. C'est à ce principe qu'ils doivent se rallier, et non à une seule et unique puissance qui, de son autorité privée, veut faire courber tous les Maçons sous son joug, et qui, semblable à ces faux dévots qui crient au blasphème et lancent l'anathème contre ceux qui n'adorent pas Dieu à leur manière, voudrait voir crouler tous les temples à l'édification desquels elle n'a pas contribué.

La Maçonnerie est une, quel que soit 'ailleurs le rit que l'on y professe. Les mystères diffèrent entre eux, mais le fond, le but, les effets sont tout-à-fait les mêmes. Tous les Maçons reconnaissent une suprême intelligence, respectent le gouvernement et se soumettent aux lois de leur pays, et si quelque maçon s'est écarté de ces principes, ce n'est pas dans le rit de Misraïm qu'on peut le trouver.

Le discours de F.: Richard est plus qu'intolérant, il est délateur, car il cherche à déverser le blâme sur tous les rites étrangers au Grand-Orient, à exciter la haine con-[9]tre eux à appeler plus particulièrement l'attention du gouvernement sur celui de Misraïm, qu'il se plaît à dénigrer et à dénoncer. Lui dénoncer Misraïm ! lui F.: Richard ! qui pour être élevé au quatre-vingt-unième degré dans ce même rit, a, malgré ses hauts grades dans le Grand-Orient, prêté serment de fidélité en ces termes :

« Je, Jean-Marie Richard, âgé de 59 ans, natif de Coucy-le-Château, Souverain Grand-Prince du 77^e degré du Rit maçonnique de Misraïm, jure, promets et m'engage, sur le foi de mes précédentes obligations, sur mon honneur, sur le livre sacré de la loi et entre les mains du Supérieur Grand-Conservateur de l'ordre maçonnique de Misraïm et de ses quatre séries pour la France, des Souv.: Grands Princes ici présents, de ne jamais communiquer à aucun Maçon des degrés inférieurs ou appartenant à un autre rit, les mystères de la 4^e série qui me seront communiqués, dût-il m'en coûter ma fortune et ma vie : promettant en outre la fidélité la plus absolue au Rit de Misraïm, que je n'abandonnerai en aucun temps, même dans le cas où cette condition me serait imposée par tout autre Rit dans lequel je suis ou pourrais être agrégé ; m'obligeant à renoncer plutôt au Rit qui me prescrirait de me séparer de celui de Misraïm, auquel je jure à jamais le plus inviolable attachement et obéissance à ses statuts généraux, me soumettant, en cas d'infraction, à la honte et au déshonneur que mérite le parjure. Fait et signé sur mon honneur et conscience, à la Vallée du Monde, sous un point fixe de l'étoile polaire, répondant au 48^e degré 49^e M.: 14 S.: Lat.: septent.: à l'O.: de Paris, le 14^e jour du 1^{er} mois, anno lucis 5816. (ou le 14 mars 1816).

Signé, RICHARD.

Ceci n'est point de la calomnie, F.: RICHARD ! c'est une vérité palpable, c'est une pièce existante, écrite en entier [10] de votre main, consentie de votre libre volonté, signée de vous,

et déposée dans les archives de la puissance suprême de Misraïm ; et, si vous osiez la démentir, on pourrait en faire imprimer le *fac-simile*, et l'envoyer à tous les att.:maçonniques.

Et c'est vous, F.: Richard, vous qui, en 1816, avez sollicité la faveur d'être promu au sublime grade du quatre-vingt-unième degré, c'est vous, F.: Richard, qui trahissez aujourd'hui tous vos serments, et devenez le dénonciateur du rit de Misraïm !! C'est vous qui le calomniez et le dénoncez comme troublant le repos des magistrats ! vous lancez les anathèmes contre un rit qui vous a accueilli fraternellement et qui vous avait assigné une place distinguée et honorable parmi ses membres !!

Pour confondre toutes vos calomnies et répondre à tous vos mensonges, F.: Richard, il suffira de faire connaître à tous les Maçons, ce que vous-même feignez d'ignorer, en prétendant que Misraïm s'est réuni aux débris des deux sociétés écossaises.

Depuis longtemps, le rit de Misraïm était connu en France, et il existait des Misraïmites, parmi les *fiers* disciples du Grand-Orient. C'est en 1803, que sous la protection des lois, ces FF.: se constituèrent en France et quoique ce ne soit qu'en 1813, que les travaux du soixante-dixième degré aient été régularisés, ce souv.: conseil, dans lequel vous avez par la suite, prêté votre premier serment, existait bien longtemps avant qu'il fit la brillante acquisition du F.: Richard, et heureuse-[11]ment la destinée de Misraïm ne dépend pas de l'absence ou la présence de ce F.:

Bientôt, et peu à peu, divers Temples se sont élevés, non sur de *mobiles pyramides égyptiennes*, mais sur des colonnes vraiment maçonniques. Les bases en sont inébranlables, impérissables, car ce sont les vertus elles-mêmes.

Vous ne savez plus quel nom donner à une société, de laquelle vous avez désiré faire partie, et à laquelle vous avez prêté serment ! Quelle inconséquence de votre part, ou bien quelle mauvaise foi !!! Quel est donc votre aveuglement, F.: Richard, et *comment tant de fiel entre-t-il dans l'âme...* d'un Maçon, orateur du Grand-Orient ?

Mais tâchons de vous remettre sur la voie :

En 1816, divers membres du Grand-Orient, au nombre desquels vous étiez, F.: Richard, sollicitèrent la faveur d'être initiés à nos mystères, et c'est ensuite qu'ils proposèrent individuellement une réunion au Grand-Orient ; Mais les membres de la Puissance-Suprême connaissaient le concordat passé, en 1804, entre le Grand-Orient et le Suprême Conseil Ecossais, et surtout la manière indécente avec laquelle il avait été rompu en 1805, époque à laquelle les membres du Grand-Orient, au mépris des devoirs les plus sacrés, violèrent le serment solennel qu'ils avaient prêtés.

Ce fait est malheureusement trop fameux dans les annales maçonniques. Lorsque vous prétendez l'ignorer, F.: Richard, vous en imposez à votre propre conscience, [12] et si votre mémoire oublie les faits, comme votre cœur oublie vos serments, vous pourrez du moins réparer le tort de celle-là, en consultant la brochure intitulée : *Extrait du cinquième cahier de l'encyclopédie maçonnique*, etc., par le F.: Chemin-de-Pontes, page 358 et suivantes.

La connaissance de ce fait fut suffisante pour éclairer les vrais Misraïmites sur les vues ambitieuses du Grand-Orient. Les propositions verbales qui furent faites à quelques-uns d'entre-eux furent repoussées avec indignation, et Misraïm resta dans toute sa pureté. Nous pouvons vous porter le défi, F.: Richard, de produire ou même de citer une seule démarche officielle faite par la Puissance suprême, auprès de Grand-Orient, pour qu'une semblable fusion s'opérât, à moins que cette démarche ne fût l'œuvre de quelques parjures ou transfuges de votre espèce qui, sans aucune instruction, sans aucun pouvoir, se seraient arrogés cette mission.

C'est dès lors que vous et les vôtres n'avez cessé d'attiser les brandons de la discorde, et d'exciter à la guerre les paisibles Maçons ; mais vos efforts ont été vains ; la Puissance-

Suprême est restée calme, et ses enfants, ralliés autour de l'autel sacré, ont adressé leurs vœux au Tout-Puissant pour qu'il dissipât vos erreurs, et fit cesser votre aveuglement.

Mais, dites-vous, *Le 27^e j.: 10^e m.: 5817, le Grand-Orient a pris un arrêté en 7 articles par lequel, etc.*

Et de quel droit, s'il vous plaît, le Grand-Orient a-t-il agité la question d'adopter un rit qui ne lui a pas [13] été offert ? D'où émanent ses pouvoirs ? quels sont ses titres pour se déclarer ainsi le chef suprême de toute la Maçonnerie en France ? S'il eût été bon père de famille, il n'aurait pas été abandonné par ses propres enfants, il ne chercherait pas à ravir ceux des autres.

Vous prétendez que *le Grand-Orient n'a pas voulu de nous !* Si cela était, il n'aurait fait que devancer nos désirs, car nous n'avons jamais voulu de lui. Si cela était, il n'aurait pas accueilli avec empressement la plupart des FF.: qui, pour délits maçonniques, avaient été repoussés de notre sein.

Désespérant de rompre la chaîne maçonnique des enfants de Misraïm, le Grand-Orient, ou pour mieux dire, les meneurs de cette puissance, se disant seule légitime, ont attaqué tous ceux qu'ils n'avaient pu séduire, ont calomnié tous ceux qu'ils n'avaient pu convaincre ; leur rage s'est exaltée contre le rit Ecossais et contre celui de Misraïm.

C'est à l'Ecossisme à défendre sa cause ; les membres de ce Sup.: Conseil sont doués d'assez de lumières et de vertus pour lutter victorieusement contre le Grand-Orient. L'attachement et l'affection toute fraternelle que nous portons aux RR.: et ILL.: FF.: Ecossais n'avaient pas besoin d'être cimentés par la haine commune dont le Grand-Orient nous gratifie. Nous marchons avec eux dans la plus parfaite harmonie ; mais aussi nous prospérons, chacun de notre côté, dans la plus absolue indépendance les uns des autres.

[14] La prétendue fusion de ces deux rites n'est donc qu'une fable de plus, inventée par vous F.: Richard.

On doit cependant vous savoir quelque gré, F.: Richard, de la grande faveur que vous nous faites en convenant que *le rit de Misraïm ne présente à la vérité rien de répréhensible, et qu'il renferme des principes de morale et de philosophie.*

Mais comment allier cette charité, cette apparente douceur, dont vous faites tant d'ostentation, avec les injures et les outrages dont vous blessez sans cesse vos propres FF.: ? votre fausse bienveillance n'est donc que de l'hypocrisie, et celle-ci vient tout naturellement au secours de la calomnie.

Vous accusez les membres de la puissance suprême *de ne pas connaître ce qu'ils prétendent enseigner ?*

Mais vous, F.: Richard, savez-vous bien ce que vous vous mêlez de professer ?

Etes-vous aussi bon maître d'école dans le monde profane, que vous êtes bon rhéteur en Maçonnerie ? Professez-vous la logique, F.: Richard ? Ah ! Dieu garde vos élèves de faire des progrès sans votre direction. Vous fausseriez leur judiciaire, vous n'en feriez que des pédants, ces cuistres et des dénonciateurs. Et, en effet, ne dénoncez-vous pas vos FF.: Misraïmites comme éveillant les soupçons des magistrats, et se faisant emprisonner journellement ? Sommé de fournir les preuves d'un tel fait, pourriez-vous les administrer ? et ne tremblez-vous pas d'être honteusement démenti par ceux qui peuvent vous prouver qu'au lieu d'être incarcérés, tous les Maçons [15] Misraïmites ont été reçus partout de la manière la plus fraternelle ?

Si du moins, vous étiez conséquent dans vos inventions, vous ne retomberiez pas sans cesse dans des contradictions manifestes, vous n'auriez pas affirmé avec tant d'assurance que les cahiers des premiers degrés du rit de Misraïm n'existaient pas pour déclarer ensuite effrontément qu'ils étaient en votre possession, que nous n'en avons que des copies. Le contraire serait bien plus vrai, F.: Richard ? et avouez même, que si vous en avez des copies,

le moyen par lequel vous les avez eues n'est pas trop licite, et que cette manière de s'instruire n'est pas celle d'un Franc-maçon.

C'est avec la même impudeur que vous niez l'existence de nos 90 degrés, tandis que votre Grand-Orient, qui, pour vous, doit être l'oracle suprême, a proclamé par sa circulaire de 27^e J.: 10^e m. 5817, que de ces 90 degrés, il en possédait au moins 68.

Vous désignez les délégués Misraïmites comme *des êtres rapaces qui vendent à tous prix ces 90 degrés* ; vous prétendez qu'ils recrutent *leurs adeptes dans les lieux publics* ; vous comparez *leur style emphatique à celui de Cagliostro* ; enfin, vous cherchez par tous les moyens possibles à ridiculiser une association maçonnique dont vous fîtes partie, et peut-être par cela seul que vous n'êtes plus digne d'y figurer. Mais répondez franchement à cette question : (si toutefois cela vous est possible) Comment le Grand-Orient fait-il pour payer son local, et solder ses secrétaires ? Les meneurs de sa HAUTE PUISSANCE [16] fouillent sans doute dans leur poche, et, par une suite de cette même générosité, toutes les loges et tous les Maçons de leur dépendance, reçoivent gratis les lettres constitutives, diplômes, instructions, etc. Qu'en dites-vous F.: Richard ? Malheureusement on sait le contraire, et l'on pourrait même citer des Loges qui se plaignent d'avoir envoyé des fonds, et de n'avoir jamais reçu du Grand-Orient les objets qu'ils avaient demandés.

Beaucoup plus francs que vous, nous vous dirons : que nos chargés de pouvoir, qui, par une double ironie bien déplacées, sont qualifiés par vous de missionnaires, ont créé sur les divers points du triangle des loges et des conseils, composés en grande partie des Maçons très-éclairés que l'intolérance du Grand-Orient a éloigné de son sein ; que les néophytes admis par eux à nos mystères ont toujours été choisis parmi des hommes dont la morale et la probité étaient à toute épreuve ; que tous ces FF.: ont payé le juste tribut administratif de l'ordre ; mais qu'en échange, la Puissance Suprême a accompli envers eux tous ses engagements, et que chaque jour, ces FF.: se félicitent de leurs relations maçonniques avec Elle.

Quoi tendent donc, F.: Richard, toutes ces vagues diffamations ? Auriez-vous cru, par hasard, qu'en nous désignant pour victimes, vous échapperiez au sacrifice ? C'est là le rôle du délateur. Vous en seriez-vous chargés ? Et comment n'avez-vous pas senti qu'en voulant renverser les Temples de Misraïm, vous ébranliez vous-même [17] les colonnes de votre Orient. Le Gouvernement est trop juste pour ne pas protéger ou frapper également.

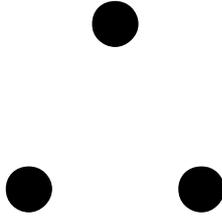
Si tel a été votre aveuglement, F.: Richard, si dominé par le fatal esprit de secte, vous avez espéré susciter contre nous une persécution spéciale, votre but a été rempli en partie, et vous devez avoir éprouvé une certaine satisfaction, en voyant que vos calomnies et vos diffamations ont en effet éveillé l'attention de l'autorité civile et lui ont inspiré des soupçons contre nous ; mais votre joie ne sera qu'éphémère ; modérez-en les transports ; ne vous enorgueillez pas du succès. Nouveau Jupiter-Scapin, vous croyez peut-être avoir foudroyé Misraïm, et vous avez, au contraire, préparé son plus grand triomphe.

C'est dans le Temple de la justice que l'on compulse les papiers nombreux qui appartiennent à notre rit, leur examen prouvera la pureté de nos actions, l'antiquité de notre institution, la régularité de nos travaux, la tolérance qui accompagne toutes nos actions, notre dévouement aux lois et au gouvernement paternel qui nous régit.

Croyez cependant, que rentrés en possession de ces mêmes papiers, et rendus au libre exercice de leurs mystères, les Misraïmites n'en seront ni plus vains ni moins tolérants. Si même, les membres du Grand-Orient, revenus de leurs erreurs, renoncent à leur système oppressif et tyrannique, les enfants de Misraïm, qui ne les ont jamais exclus de leurs Temples, les verront avec plaisir se rapprocher d'eux, et dans leurs épanche-[18]ments mutuels, renoueront avec une douce satisfaction la chaîne d'union qu'ils n'ont jamais rompue, et qui doit resserrer les liens de la fraternité maçonnique.

Voilà nos vœux ; puissent-ils se réaliser ! Puissions-nous voir les Maçons de tous les rites, éclairés du flambeau de la vérité, prospérer sous les lois de la tolérance et de la charité fraternelle, et adresser des concerts de louanges au Tout-Puissant, pour qu'il répande ses bénédictions sur nos travaux, qui n'ont pour but, que la gloire de son nom, la pratique des vertus, et le bien de l'humanité.

All.: All.: All.:



[19]

QUELQUES APERÇUS

SUR LES DIVERS

rites maçonnique en France

La franche-maçonnerie, considérée sous un rapport d'utilité générale, a puissamment servi à hâter les progrès de la civilisation chez tous les peuples et dans toutes mes contrées où elle s'est acclimatée.

Les FF. : savent mieux que personne jusqu'où cette influence s'est étendue, mais un autre avantage qui paraît plus certain, c'est que cette institution procure à ses membres tous les soulagements, tous les secours qui peuvent les aider à supporter le malheur, et fournissent à ceux que la fortune a favorisés l'occasion de donner une bonne direction à leurs bienfaits. Cet objet seul est d'un grand intérêt pour l'harmonisation sociale.

A la vérité, la maçonnerie a causé parfois de l'ombrage à la politique, et c'est ce qui engagea Joseph II, empereur, Frédéric II, roi de Prusse et tant d'autres princes à se faire initier dans ses mystères, pour maîtriser ses membres et donner à l'ordre une sage direction.

Envisagée sous des rapports religieux et moraux, cette institution donna encore des inquiétudes au clergé : Clément XII et Benoît XIV lancèrent des bulles contre les [20] Francs-Maçons. Un évêque de Marseille fit un mandement à ce sujet ; les deux puissances ecclésiastique et civile les poursuivirent à Naples, en Espagne et en Portugal. La calomnie leur imputa des crimes atroces : crimes d'irrégion, de libertinage, de sédition ; mais ces persécutions ne purent empêcher que dans Rome même, et dans tous les Etats catholiques, des cardinaux, des prélats et des membres de tous ordres du clergé ne fussent Francs-Maçons. J'ai vu moi-même à Narbonne en 1782, une loge composées uniquement d'ecclésiastiques des deux chapitres de Saint-Just et de Saint-Paul, parmi lesquels figurait M. l'abbé Caffort. Elle était constituée sous le titre de *l'Amitié à l'Epreuve*.

Quels que soient les traits lancés contre cette institution, les hommes sensés ne voient plus dans la Maçonnerie qu'une réunion paisible, qui, au goût pour les plaisirs honnêtes, associe quelques actes de bienfaisance.

La Maçonnerie n'est à-peu-près connue en France que depuis 1721. Nous croyons qu'elle y fut introduite par les Ecosais réfugiés à la suite de Jacques II.

Quatre cents Maçons assistèrent à Paris en 1723 à la fête de l'ordre. Milord Harnouster fut élu Grand-Maître en France en 1736. Le duc d'Antin lui succéda en 1738.

Il existait à Paris vingt-deux loges, et environ deux cents dans les provinces de France en 1742.

Le comte de Clermont, prince du sang du bon Henri, fut élu Grand-Maître ; après la mort du duc d'Antin, le 11 [21] Décembre 1743, et prit dès lors tous les Maçons sous son égide royale.

Le duc de Chartres, prince du sang, succéda à son oncle, le comte de Clermont, le 22 octobre 1773.

La Maçonnerie était alors partagée entre deux rites différents, le rit français, appelé rit moderne, qui avait pris le titre de Grand-Orient, et le rit écosais ou d'Hérédome, créé par des chargés de pouvoir de la Grande-Loge d'Edimbourg.

D'autres rites furent successivement introduits, entre autres, le rit oriental, connu sous le nom de Misraïm ou d'Egypte, apporté en France, en 1782, par le savant égyptien Ananiah.

Le grand-Orient n'avait d'abord adopté que trois grades ; apprenti, compagnon et maître : il y en ajouta ensuite quatre autres qu'il distingue sous le nom de chapitre de hauts grades ; les trois premiers étant appelés symboliques.

L'écossisme en compta d'abord 25 ; ce fut, dit-on, Frédéric II, de Prusse, qui porta ce nombre à 33.

Le rit de Misraïm en produisit 90.

De là naquirent les rivalités entre les rites maçonniques, sujet fréquent de plaisanterie pour les oisifs ; mais dans ces divers rites, d'accord entre eux sur les principes et les conséquences, nul ne pouvait être admis aux hauts grades sans être épuré au creuset des grades symboliques de l'un et de l'autre rit qui tous dérivent de la même source.

Qu'importait donc cette divergence dans les pratiques, [22] le cérémonial et la liturgie ? qu'importait la nuance des couleurs de la bannière sous laquelle marchait chaque tribu d'Israël, si toutes révéraient l'arche sainte.

Si toutes admettent les mêmes principes conservateurs de l'état social ; si toutes reconnaissent la maxime fondamentale de l'ordre qui commande de respecter tout pouvoir civil, tout lien politique ; si toutes consacrent le principe qui défend de fomenter aucun genre de division, qui leur prescrit de ne jamais opposer la force à la force, parce que la sagesse est ennemie de toute secousse, que toute réforme violente ébranle nécessairement les états et déplace tous les devoirs ; si toutes exercent le néophyte à remplir tous les devoirs de l'homme de bien, comme la première de toutes les sciences ; la multiplicité des Rites pouvait-elle être un obstacle à leur confraternité ?

Si nous interrogeons l'histoire des croyances religieuses, nous remarquons que chaque culte a subi des réformes, des modifications ou altérations ; de là, cette foule de divinités mythologiques qui ont partagé l'adoration des peuples. Ainsi, sous l'empire de la fable, tandis que Jupiter armé de la foudre faisait trembler l'Olympe, Cybèle venait consoler la terre, Minerve formait les sages d'Athènes, et Vénus pleurait des jeux, des cris et des amours des îles fortunées de Crète, de Chypre et d'Amathonte.

Lorsque la foi païenne s'éteignit dans les cœurs des humains, le christianisme d'un côté et le mahométisme de l'autre se disputèrent tour-à-tour la conscience des [23] habitants de cet hémisphère, et se partagèrent ensuite en une multitude de sectes ennemies ou rivales.

Faut-il s'étonner maintenant que l'ordre maçonnique n'ait pu échapper à cette fatalité attachée à toutes les institutions ? Mais portons nos regards sur les beaux jours de la philosophie, sur les sages du lycée, comme sur ceux du portique ; tous ces sages par excellence, environnés de leurs disciples, malgré la discordance de leurs sectes en forment-ils moins un faisceau indestructible contre les préjugés dominateurs ? Et n'est-ce pas cette colonne de lumière qui traversant les siècles d'ignorance a apporté jusqu'à nous, les premiers rayons de la vérité, dont le foyer se trouve dans les temples des Maçons ? Il suffit que tous les rites particuliers soient liés par des rapports généraux, pour former la chaîne maçonnique. Ne peut-on, par des routes diverses, arriver au temple de la sagesse ?

Les divers rites qui existent dans la maçonnerie ont une communauté d'origine fondée sur leur analogie avec les initiations anciennes et les traditions maçonniques, qui attachent également les diverses branches de l'ordre à un tronc commun.

Ici s'avance d'un pas modeste le Rit primitif égyptien, oriental, brillant d'or et d'azur, vêtu de sa robe hyacinthe ; suivi de ses 90 degrés divisés en quatre séries. Tels on voyait, à la solennité des mystères d'Isis, flotter au loin d'espace en espace, les étendards déployés, et portant le symbole distinctif de chaque contrée, l'apis de Memphis, l'aigle de Thèbes, l'anubis de Cynople, l'agneau de [24] Saïs, le vase de Canope, le colosse d'Abidus, et le sphinx caractérisant l'Égypte entière.

A sa droite, on voit le pompeux Ecosisme subdivisé en rites particuliers, d'ancien et accepté, d'Edimbourg, d'Hérédom, de Kilwinning, de rit d'Yorck, de rit rectifié ; il marche environné de l'éclat de ses dignités, traînant à sa suite ses 33 grades.

A sa gauche, le rit français marche d'un pas assuré, précédé de la bannière du travail, ayant à ses côtés le silence suivi de sagesse, force et beauté, et à sa suite le pélican, symbole de son 7^e grade, source d'emblèmes religieux figurés par une croix rouge, surmontée d'une rose épanouie.

Qu'importe la diversité des opinions sur l'origine de ces rites et leur source généalogique ?

Qu'importe la divergence dans quelques points de liturgie, si tous les ruisseaux sortis de la même source, coulent entraînés par une pente invincible vers le but final de l'ordre, l'amélioration et le bonheur de l'espèce humaine ; si tous ces rites travaillent à l'extirpation des vices, à l'accroissement de la vertu, au développement des sciences et des arts, au soulagement de l'humanité ?

Quelle que soit la diversité des formules, quelle que soit la nuance des rites qui donnent plus ou moins d'éclat au temple de Salomon, pourrions-nous méconnaître les membres d'une famille nombreuse qui sort d'une tige commune, et dont les travaux sont toujours suivis de plaisirs purs et tranquilles ?

Il suffit d'être Maçon de quelque rit que ce soit, pour [25] former un anneau de cette chaîne immense qui embrasse la terre.

L'institution maçonnique prend sa source dans les affections du cœur et de l'esprit. Lorsque l'un et l'autre ont la probité pour guide et la bienfaisance pour but, il importe peu que les initiés soient soumis à une uniformité absolue.

Jaloux de concentrer tous les rites dans son sein pour exercer sa suprématie, le Grand-Orient, dans sa séance du 19 décembre 1804, émit une déclaration, par laquelle il reconnaissait désormais tous les rites existants dans la maçonnerie d'Europe, quelles que fussent les différences qui les distinguaient. Cette déclaration pouvait être considérée comme l'oeuvre de la raison et le fruit de cette sagesse profonde qui germe et fleurit dans les grands cœurs ; mais ce n'était qu'un piège tendu à la simplicité et à la bonne foi, le résultat d'une opération financière connue seulement par ceux de ses membres qui vivent aux dépens des sots.

Un concordat venait d'être signé entre le Suprême-Conseils Ecosais et le Grand-Orient de France, le 5 du même mois. Par un des articles de ce concordat, le Suprême-Conseil Écosais concéda au Grand-Orient le pouvoir de constituer du 1^{er} au 18^e degré ; se réservant exclusivement du 19^e au 33^e la souveraine puissance pour le gouvernement et l'administration de ces hauts grades.

Cette disposition consacrait et maintenait la puissance du Suprême-Conseil du 33^e, mais la fusion de ces deux rites occasionna bientôt des discussions d'une telle nature [26] que les opérations commencées se trouvèrent interrompues

Le concordat qui devait être un pacte d'union et de fraternité, devint la pomme de discorde.

Le Suprême-Conseil-Ecosais de France se réunit le 6 septembre 1805, au nombre de 81 membres qui décrétèrent à l'unanimité que l'ancien Ecosait n'était plus uni au Grand-Orient, et que le concordat du 6 décembre 1804 serait regardé comme non avent.

Sans ces débats, le rit de Misraïm aurait pu suivre l'impulsion donnée par l'Écosisme ; il avait vu avec joie les nuances et les couleurs maçonniques se fondre sur la palette de l'opinion, persuadé que la morale maçonnique renfermée dans le serment des premiers initiés, dérive toujours de celle qui nous commande de faire à autrui tout le bien que nous voudrions que l'on nous fit à nous-mêmes ; mais la puissance suprême du rit, informée de l'éclat et des causes de ce schisme affligeant, se concentra en elle-même observant une stricte neutralité et se réservant d'admettre dans son sein les membres de l'un et l'autre rit, ainsi que de tout rit

existant qui justifieraient de leur titre de Maçon, et cela d'après les principes d'une tolérance toute fraternelle.

Comment donc a-t-il pu se faire que le rit primitif, qui joint à l'antiquité de la science la science de l'antiquité, soit devenu tout-à-coup un objet de haine pour ceux qui lui doivent respect et reconnaissance ? Répandu dans toute l'Asie, connu dans toutes les parties de l'Europe, il a donné naissance à tous les autres rites qui n'en sont que des ramifications.

[27] Cependant c'est le Grand-Orient qui éveille la sollicitation du gouvernement contre le rit de Misraïm !... Mais les personnages distingués qui sont à la tête de ce rit et les membres qui le composent n'ont cessé de donner à leur légitime souverain, le gage d'un attachement sincère. Ce rit s'abstient d'ailleurs de tout ce qui peut ouvrir la carrière aux discussions religieuses et politiques.

Mais on nous dit que les membres de ce rit s'assemblent sans autorisation et en contravention aux lois ; qu'il doit par conséquent être considéré comme une société secrète ! Nous dirons nous-mêmes, que le Grand-Orient n'a aucun privilège particulier à cet égard ; que le gouvernement n'a jamais autorisé formellement, et approuvé les sociétés maçonniques, qui jusqu'à ce jour n'ont été que tolérées.

Voudrait-on insinuer que le rit de Misraïm seul, doit-être considéré comme une société secrète, sous le rapport des formes mystérieuses qui l'enveloppent ? Le même reproche doit-être fait, sans contredit, au Grand-Orient rit moderne, au rit Ecossais, et au rit philosophique.

Les rites qui distinguent la maçonnerie, ne peuvent-être considérés comme sociétés secrètes sous le rapport de la politique, que par les principes qu'ils professent ; mais grâce à l'imprimerie, aux liaisons de commerce, aux mille moyens de circulation inventés jusqu'à ce jour, rien de si difficile que de garder le secret confié à une société d'hommes quelconque animés de sentiments divers.

Rien de si aisé que de s'assurer si le rit de Misraïm professe des principes subversifs de l'ordre social.

Les secrets du rit de Misraïm, ne sont pas de nature [28] à faire rougir ses membres, ni capables d'alarmer la société civile

Ce sont, comme dans les autres rites, des secrets matériels, s'il est permis de s'exprimer ainsi, puisqu'ils consistent uniquement dans quelques signes particuliers, dans quelques mots indifférents dont les membres sont convenus pour se reconnaître.

Mais ces secrets n'ont jamais été impénétrables ; ils sont parfaitement connus de tous les Maçons des autres rites, qui ont toujours été fraternellement admis dans son sein.

La querelle qui vient de lui être suscitée, ne peut donc avoir pour motif l'intérêt de l'état, elle a eu pour cause la haine d'un parti maçonnique, d'une société rivale, soit comme objet de spéculation financière, soit par esprit de domination ou soif de pouvoir, et par tous les sentiments contraires aux statuts généraux de la franche maçonnerie, qui consacrent et resserrent les principes de *sociabilité* entre des frères, dont le ci général est *Union, Tolérance, Humanité*.

Mais que résultera-t-il de cette investigation ? Les principes de Misraïm aussi pur que le soleil n'ont rien à craindre de la lumière. Les membres de ce rit se flattent que justice lui sera rendue, et que l'orage formé sur sa tête retombera sur ses calomniateurs.

VERNHEs 87°.

